

Bureau du président-directeur général

Le 25 mars 2011

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Bernard Maltais
Préfet
Municipalité régionale de comté
de Charlevoix-Est
172, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1G1
direction@mrccharlevoixest.ca

Objet : Redéploiement des services de santé dans la région de Charlevoix

Monsieur le Préfet,

Au cours des derniers jours, plusieurs articles de journaux et reportages ont été portés à notre attention supportant vos déclarations disant que les membres du conseil d'administration (C. A.) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale s'étaient positionnés dans leur résolution du 7 décembre 2010 (résolution CA-Agence-2010-08-01) concernant le redéploiement des services de santé dans la région de Charlevoix, contre un hôpital neuf à La Malbaie.

Ces déclarations sont étonnantes puisque la résolution que vous citez à l'appui de vos affirmations ne contient aucun élément qui exprimerait une position défavorable à la construction d'un nouvel hôpital à La Malbaie. Dans un premier temps, l'Agence exprime clairement, à l'alinéa 3 de la conclusion de sa résolution, la recommandation concernant « le maintien d'un hôpital dans chacun des pôles populationnels de Charlevoix, soit Baie-Saint-Paul et La Malbaie. Cette solution indique que la solution devra, tout en misant sur la continuité et une plus grande efficacité, se réaliser avec une complémentarité accrue dans l'organisation des services de santé et des services sociaux sur le territoire de Charlevoix. »

Cette conclusion campe clairement la position des membres du C. A. de l'Agence qui favorisent le maintien de deux hôpitaux sur le territoire de Charlevoix.

Par ailleurs, dans vos interventions, vous faites référence à la position de l'Agence en lien avec le point 10, alinéa 4 de la résolution du C. A. du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Charlevoix. À titre de rappel, le point 10 de la résolution du CSSS de Charlevoix mentionne :

« Dans l'éventualité où l'hypothèse 1 (*statu quo*), 2 ou 3 (complémentarité) serait retenue par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, le docteur Yves Bolduc, de s'assurer que les conditions suivantes soient respectées : ...

... 2

IV – Au-delà de la « réhabilitation » de l'hôpital actuel de La Malbaie, demander un engagement ferme au ministère de la Santé et des Services sociaux pour construire un hôpital neuf à La Malbaie sans quoi toutes complémentarités entre les deux pôles seraient compromises. » [notre soulignement]

Dans sa résolution du 21 décembre 2010, l'Agence répondait, point par point, à la résolution du CSSS de Charlevoix.

Ainsi, l'Agence émettait une série de réserve (et non pas de fin de non-recevoir) à plusieurs points de la résolution du CSSS de Charlevoix, notamment le point 10, alinéa IV. La position de l'Agence à cet égard était la suivante :

« ... d'émettre une réserve... au point 10, alinéa IV. Au motif que cette demande ne documente pas la compromission éventuelle de la complémentarité entre les 2 hôpitaux de Charlevoix en l'absence de la construction d'un hôpital neuf pour La Malbaie » [notre soulignement].

Peut-être que la formulation de la résolution pouvait porter à confusion. Cependant, la réserve émise par le C. A. de l'Agence, en lien avec la demande du CSSS de Charlevoix contenue au point 10, alinéa IV de sa résolution, ne constitue en aucun temps une prise de position contre la construction d'un hôpital neuf à La Malbaie. En fait, cette réserve constitue une demande d'information supplémentaire pour documenter la compromission éventuelle de la complémentarité entre les deux hôpitaux en l'absence d'une construction neuve. Les membres du C. A. de l'Agence considéraient qu'il manquait des informations pour supporter cette demande.

En aucun temps, la résolution de l'Agence ne mentionne que les membres de son C. A. se sont opposés à la construction d'un hôpital neuf à La Malbaie. Affirmer le contraire, constitue une lecture erronée de cette résolution.

Dans la lettre du 17 février 2011, qu'il adressait au président-directeur général de l'Agence, le ministre mentionnait clairement qu'il serait « ... en mesure de cerner des perspectives concrètes concernant la « relocalisation » de l'Hôpital de La Malbaie », et ce, à la lumière du plan clinique (actuellement en rédaction par le CSSS de Charlevoix) et des réflexions, notamment du milieu.

À plusieurs reprises au cours des jours qui ont suivi la réception et la diffusion de cette lettre, le président-directeur général de l'Agence a clairement indiqué que le ministre était favorable (comme il l'avait mentionné lors de la conférence de presse du 17 janvier 2011 à Baie-Saint-Paul) à la construction d'un hôpital neuf à La Malbaie. Cependant, il fallait que le CSSS de Charlevoix produise d'abord son plan clinique pour que le ministre puisse être en mesure de préciser la nature du nouvel édifice qui abritera les locaux du futur hôpital de La Malbaie.

Nous estimons essentiel de vous apporter ces quelques précisions afin d'éviter toute forme d'ambiguïté quant à notre position sur un nouvel établissement à La Malbaie.

Dans le futur, nous vous invitons à communiquer directement avec nous lorsque vous aurez des interrogations quant à l'interprétation à faire de nos positions dans le dossier. Depuis le début de ce dossier, le CSSS de Charlevoix, l'Agence et le Ministère ont agi avec la plus grande transparence. Tous les documents, sans exception, sont disponibles en temps réel sur notre site Web. Nous espérons que la population les consulte et dans l'interrogation, nous interpelle directement pour des compléments d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le président-directeur général,



François Dion, c.a.
Directeur régional du financement
et de l'informatique

MF/dc

c. c. Dr Yves Bolduc
M. Guy Thibodeau
L'Hebdo Charlevoisien
CIHO FM Charlevoix